

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2018

---

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2017-1252 PORTANT TRANSPOSITION DE LA  
DIRECTIVE 2015/2366 CONCERNANT LES SERVICES DE PAIEMENT DANS LE MARCHÉ  
INTÉRIEUR - (N° 368)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF4

présenté par  
Mme Hai, rapporteure

-----

### ARTICLE 5

Après l'alinéa 4, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« *a bis*) Au vingt et unième alinéa, après le mot : "Autorité", sont insérés les mots : "de contrôle prudentiel et de résolution" ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.